Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260428-DEL2026_38-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 23 Avril à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les documents budgétaires ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10 Avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10 Avril 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. PRONOST Yves, M. BOUEDO Christophe, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. THOMAZIC Sylvain, M. DUQUENOY Clément,

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Mme FONTAINE Odile à Mme FEVRE Blandine, Mme BESCOND Servanne à M. ALLAIN Stéphane, Mme LE FEUVRE Céline à Mme BARRE Karine,

Absent(s) déport : Mme FEVRE Blandine, Mme NIZAN Windy, M. REMINIAC David

A été nommé secrétaire : M. THOMAZIC Sylvain

2026/38 – Subvention 2026

M. Le Maire informe l'assemblée, que suite à la réunion de la commission finances du 09 avril 2026, lors de laquelle les élus intéressés n'ont pas émis d'avis ce sujet, d'attribuer la subvention à l'association Comité des fêtes de TREDION comme suit :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE FIXER la subvention 2026 pour le Comité des fêtes de TREDION comme suit :

Comité des fêtes
Intéressés par cette affaire, Mme NIZAN, Mme FEVRE et M. REMINIAC quittent la salle dès la mise en discussion préalable au vote et ne prennent pas part ni aux discussions, ni au vote.

Comité des fêtes	***500 €***

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme
En mairie, le 28/04/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

MAIRIE de TREDION
56 (Morbihan)